

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_012

PAPI d'intention Tarn-amont : sélection des prestataires et engagement des actions : 1.5 Repères de crues, panneaux "parking inondables" et 2.1 Échelles limnimétriques

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : François FOLCHER par Serge GRASSET

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 16 mars 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 19	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle les délibérations DE_2019_014 et DE_2019_016 du 7 février 2019 concernant les opérations citées en objet, autorisant le lancement des actions et les demandes de subventions, et précisant les modalités de financement.

Il rappelle que ces opérations ont fait l'objet d'un recensement des volontés des communes du bassin Tarn-amont pour établir une base de données de 94 repères de crues, 14 panneaux « parking inondables » et 12 échelles limnimétriques.

Les repères de crue auront la forme de macarons émaillés, les échelles limnimétriques auront la forme de plaques émaillées. Les éléments seront installés le long du Tarn et de ses affluents et respecteront les préconisations réglementaires de l'Etat.

Il rappelle que l'implantation des repères de crue dépendant d'un accord entre le SMBVTAM, la commune et dans certains cas des particuliers, il est soumis au passage d'une convention bipartite ou tripartite.

Il précise qu'un marché a été lancé le 8 février 2021, pour la réalisation de ces opérations.

L'objet du marché est la conception, la réalisation et la pose de repères de crue, d'échelles limnimétriques et de panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire du bassin versant Tarn-amont. Il est basé sur des prix unitaires par prestations.

Ce marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Conception, fabrication et fourniture de repères de crues, d'échelles limnimétriques et de panneaux de signalisation (durée maximale prévisionnelle : 11 semaines à partir de mi-avril 2021)

- Lot n°2 : Nivellements, projections topographiques et marquages (durée maximale prévisionnelle : 11 semaines à partir de mi-avril 2021)
- Lot n°3 : Pose des repères de crues, des échelles limnimétriques et des panneaux de signalisation (durée maximale prévisionnelle : 14 semaines à partir de début juillet 2021)

Il a été publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et affichée au siège du SMBVTAM.

La date-limite de remise des offres était fixée au 5 mars 2021 à 15h.

Huit réponses sont parvenues au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 8 mars avec lot 1 : 3 offres, lot 2 : 2 offres, lot 3 : 5 offres (2 entreprises ont répondu pour deux lots).

La commission d'achat réunie le 16 mars 2021 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot 1 : offre de l'entreprise 3DI SARL pour un montant maximal d'opération de 20 028,50 € HT – 24 034,20 € TTC,

Lot 2 : offre de l'entreprise GE Ingénierie (Gravelier-Fourcadier) pour un montant maximal d'opération de 12 940,00 € HT – 15 528 € TTC,

Lot 3 : offre de l'entreprise SARL Roc et Canyon pour un montant maximal d'opération de 7 442,73 € HT - 8 931,28 € TTC.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressée, le président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché ;

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel ;

Autorise le président, à signer les conventions bi-partites ou tri-partites pour l'implantation des éléments.

Autorise le président, à signer les marchés avec les entreprises retenues, en fonction des signatures des conventions, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 31/03/2021
et publié ou notifié
le 31/03/2021

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 31/03/2021
048-200080547-20210325-DE_2021_012-DE